



Office National des Chemins de Fer

Rapport Financier 2019



Edition Avril 2020



Sommaire

“
Le groupe ONCF leader national de la mobilité durable, au service des politiques publiques se réinvente face à ses nouveaux enjeux stratégiques
”

-  Préambule
-  Profil de l'entreprise
-  Présentation de l'émetteur
-  Faits marquants 2019
-  Principales réalisations
-  Comptes sociaux et consolidés du Groupe ONCF et rapport des auditeurs externes
-  État des honoraires des auditeurs externes
-  Rapport ESG
-  Liste des communiqués de presse publiés courant 2019
-  États de synthèses « Comptes sociaux et consolidés »



Grâce aux projets structurants mis en exploitation, le transport ferroviaire a pu contribuer au renforcement d'une mobilité durable au service des citoyens et des opérateurs économiques, tout en rehaussant la qualité de ses prestations.

Les résultats sont très encourageants et incitent à accélérer la mise en œuvre d'un modèle économique innovant pour assurer une meilleure pérennité et soutenabilité à ce secteur vital, comme tracé au niveau du protocole d'accord régissant les relations Etat-ONCF pour la période 2019-2025.

l'exploitation des grands projets structurants mis en service à la fin de l'exercice 2018, ont eu un impact direct sur les résultats financiers de l'Office.

L'effort continu de modernisation mené par l'ONCF, a permis au réseau ferroviaire marocain de se hisser au rang des réseaux les plus compétitifs et attractifs sur le plan international, au bénéfice de la qualité et de la régularité des services offerts aux voyageurs ainsi qu'aux opérateurs économiques.



L'ONCF est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle administrative du Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau. L'ONCF a été investi, à sa création en 1963, de l'exclusivité de l'exploitation et de la gestion du réseau de transport ferroviaire marocain.

Objet Social

Conformément à l'article 2 du Dahir du 5 août 1963, portant création de l'Office, l'ONCF a pour objet :

- l'exploitation des lignes des anciennes compagnies concessionnaires (Compagnie des Chemins de Fer du Maroc et Compagnie des Chemins de Fer du Maroc Oriental) ;
- les études, la construction et l'exploitation des lignes nouvelles de chemin de fer ;
- l'exploitation de toute entreprise relevant au 31 décembre 1962 des anciennes concessions des Compagnies des Chemins de Fer du Maroc et des Chemins de Fer du Maroc Oriental, et de toutes les entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'objet de l'Office National des Chemins de Fer.

Profil de l'entreprise

- **Statut juridique:** Etablissement public à caractère industriel et commercial
- **Capital social** : 37.724.797.985,76 Dirhams.
- **Président du Conseil d'administration** : M. Abdelkader AMARA-Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
- **Chiffres d'Affaires au 31/12/2019** : 3,8 Milliards de dirhams
- **Nombre de Voyageurs au 31/12/2019** : 38,3 Millions de Voyageurs
- **Tonnage Global au 31/12/2019** : 25 Millions de tonnes
- **Effectif** : 7.338 collaborateurs



Quelques dates clés sur notre parcours :

					
1912	1923	1963	1984	2013	2018
Construction des 1 ^{ères} lignes de chemins de fer au Maroc dans l'ère du protectorat	Exploitation du réseau par 3 compagnies privées CFM-CMO-TF	Création de l'Office National des chemins de Fer (ONCF)	1 ^{er} service de Navettes cadencées entre Casa-Rabat à une vitesse atteignant les 160 km/h	Célébration du cinquantenaire de l'ONCF 50 ans à votre service	Nouvelle ère de la Grande Vitesse Vitesse commerciale de 320 km/h

Statut, gouvernance, mission et valeurs

Statut 	Gouvernance 	Mission 	Valeurs 
--	---	--	---

- Etablissement public Industriel et Commercial
- EPIC doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière

- Ministère de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau
- Ministère de l'Économie et des Finances et la Réforme de l'Administration

- Exploitation et maintenance du réseau existant
- Développement du réseau par la construction de nouvelles lignes et leur exploitation

- Sécurité et sûreté
- Excellence
- Transparence
- Rigueur
- Engagement

L'ONCF dans le monde ferroviaire:



QUALITE DE L'INFRASTRUCTURE

L'ONCF occupe la 1^{ère} place au niveau africain et la 34^{ème} au niveau mondial sur 144 pays, d'après le classement 2017 du Forum Economique Mondial (WEF)



DEFI DE LA GRANDE VITESSE

Le Maroc est le 1^{er} pays d'Afrique à construire une Ligne à Grande Vitesse entre Tanger et Casablanca et sera mise en service en été 2018



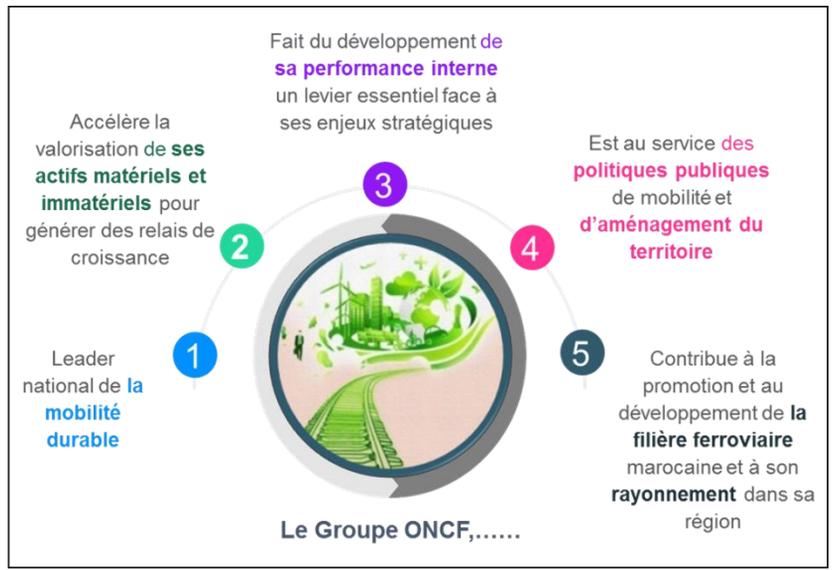
PRESIDENCE UIC AFRIQUE

L'ONCF préside les instances de l'UIC (Union Internationale des Chemins de Fer) – Région Afrique depuis 2010 : Etudes stratégiques, Expertise, Formation...



Vision et stratégie : Destination 2025

“ Le Groupe ONCF, **leader** national de la **mobilité durable** au service des **politiques publiques**, se **réinvente** face à ses nouveaux **enjeux stratégiques** ”



Cadre réglementaire et légal du transport ferroviaire au Maroc

Le réseau ferré marocain est géré et exploité par l'Office National des Chemins de Fer depuis 1963. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Le transport ferroviaire contribue grandement au développement économique du Royaume en réduisant les distances pour les voyageurs et les marchandises entre les grandes villes ainsi qu'en reliant les sites industriels aux principaux ports du Royaume. En effet, en 2019, 38 millions de voyageurs et 25 millions de tonnes de marchandise ont été transportés.

Le transport ferroviaire était initialement régi par plusieurs Dahirs notamment :

- ❑ le Dahir du 11 Rabii II 1371 (9 janvier 1952) instituant un prélèvement sur les transports par voie ferrée, autres que les transports de voyageurs, tel qu'il a été modifié par le dahir du 7 rabii II 1374 (4 décembre 1954) ;
- ❑ le Dahir n° 1-63-183 du 14 Rabii I 1383 (5 août 1963) approuvant la convention du 30 avril 1963 de prise en charge par l'État du service public des transports ferroviaires concédés à la

Compagnie des chemins de fer du Maroc Oriental ;

- ❑ le Dahir n° 1-63-225 du 14 Rabii I 1383 (5 août 1963) portant création de l'Office national des chemins de fer, tel qu'il a été modifié et complété par le Dahir n° 1-70-18 du 21 Joumada I 1390 (25 juillet 1970) et par le Dahir n° 1-73-202 du 8 Hija 1393 (2 janvier 1974) ;
- ❑ le Décret Royal n° 23-67 du 14 Moharrem 1387 (25 avril 1967) portant approbation du cahier des charges de l'Office national des chemins de fer ;
- ❑ le Décret Royal n° 681-67 du 27 Ramadan 1387 (29 décembre 1967) fixant les conditions de transfert à l'Office national des chemins de fer de l'ensemble des biens, droits et obligations dépendant des concessions attribuées aux ex-Compagnies des chemins de fer du Maroc et des chemins de fer du Maroc Oriental.

Afin de permettre au secteur de se développer en s'adaptant aux mutations socio-économiques du pays, l'État a décidé de le doter d'un cadre juridique qui encourage l'intervention du secteur privé et qui place les opérateurs ferroviaires en situation concurrentielle au bénéfice des usagers.

Pour cela, le secteur a été restructuré par la loi 52-03 du 20 janvier 2005 relative à l'organisation du réseau ferré national, à sa gestion et son exploitation. Les éléments clés de cette loi sont repris ci-dessous :

- ❑ Définition et constitution d'un réseau ferré national. Ce réseau est constitué de l'ensemble des infrastructures ferroviaires établies afin de permettre l'exploitation des services ferroviaires de transport public de marchandises et/ou de voyageurs. Ce réseau fait partie du domaine public de l'État et constitue le domaine public ferroviaire national ;
- ❑ Ouverture du secteur ferroviaire à la concurrence autorisant l'arrivée de nouveaux opérateurs.

Cette libéralisation du secteur du transport ferroviaire est entrée en vigueur depuis la publication de la loi 52.03 dans le Bulletin Officiel, soit le 20 janvier 2005. Elle se fixe comme objectifs :

- ❑ Le développement du secteur du transport ferroviaire par l'intervention de l'initiative privée à travers la mise en œuvre de formules de partenariat État - secteur privé et de concession en matière de construction et d'exploitation des infrastructures ferroviaires.

- ❑ L'accroissement de la compétitivité des transports ferroviaires qui s'inscrit dans le cadre général de la politique des transports et qui vise à améliorer la qualité, à réduire les coûts des services rendus à la clientèle et à assurer la couverture par les clients des charges d'exploitation des services de transport et des charges d'infrastructure,
- ❑ La promotion de l'emploi directement ou indirectement lié au secteur,
- ❑ la transformation de l'ONCF en société anonyme, la SMCF (Société Marocaine des Chemins de Fer) dont le capital est détenu à 100% par l'État.

Cette dernière disposition n'a pas été appliquée vu que la transformation de l'ONCF en SA, telle que prévue par la loi 52-03, devait générer des incertitudes juridiques, un coût / risque fiscal important et des déséquilibres financiers dirimants pour l'ONCF.

Par ailleurs, la loi 52-03 a été conçue initialement en s'inspirant fortement des schémas institutionnels des réseaux européens des années 1990 qui ont subi des changements importants entre temps.

Ainsi, pour adapter le 2ème volet de cette loi, relatif à la transformation de l'Office en société anonyme, l'ONCF a lancé des études institutionnelles pour définir le schéma le plus adéquat à son activité et à ses perspectives de développement, en tenant compte des nouvelles orientations nationales pour le développement du secteur des transports et du benchmark avec plusieurs réseaux ferrés.

Dans ce cadre, l'État et l'ONCF ont signé, le 25 juillet 2019, un Protocole d'Accord visant à donner un cadre aux opérations prioritaires à déployer par l'ONCF et de créer un cadre permettant une meilleure pérennité et soutenabilité du secteur ferroviaire au service de la croissance inclusive du Maroc.

Ce Protocole d'Accord a pour vocation de convenir des principes directeurs de la refonte du schéma institutionnel régissant le secteur ferroviaire et de préciser les engagements respectifs des parties prenantes.

La consécration du rôle de l'Etat pour le financement des extensions du réseau ferroviaire, la refonte institutionnelle du secteur, la restructuration comptable, l'amélioration du profil du passif de l'ONCF à travers la restructuration de la dette, la revalorisation du patrimoine via la cession des actifs non stratégiques, et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle y compris le renforcement du schéma de partenariat avec l'OCP, sont autant de principes structurants sur lesquels repose ce nouveau Protocole d'Accord.

Cette refonte est pensée en deux phases :

- ❑ Une première phase, de la date de signature du protocole d'accord au 31 décembre 2021, visant à mettre en place les mesures préparatoires et préalables (études de faisabilité des schémas institutionnels, préalables juridiques, mesures d'accompagnement, etc.)
- ❑ Une seconde phase, à compter du 1er janvier 2022, de mise en œuvre effective et de mise en place du schéma retenu.

L'année 2019 a été riche en événements témoignant de l'ambition et de la détermination de l'ONCF à moderniser l'outil ferroviaire en tant que vecteur de développement et de mobilité durable au Maroc

L'année a été marquée essentiellement par l'entrée en plein régime **d'exploitation des projets structurants de modernisation et de renforcement du réseau ferré national**, inaugurés par Sa Majesté Le Roi, en novembre 2018, ayant conduit à une transformation structurelle des fondamentaux de l'offre ferroviaire.

De janvier à décembre 2019, les différents agrégats se sont inscrits sous le signe de l'excellence opérationnelle et ont affiché des performances remarquables par comparaison à l'année 2018: ce sont 38,3 millions de voyageurs transportés (+9%), avec un confort

rehaussé, des places assises garanties, des services en gares et à bord à forte valeur ajoutée, une tarification modulable et accessible pour tous, conjuguées à une régularité globale avoisinant 97%.

AL BORAQ a plus d'un atout pour plaire et enregistrer un taux de satisfaction inédit de 92%.

En ce qui concerne l'activité **fret et logistique**, le train a pu acheminer 25 millions de tonnes de marchandises en 2019, bénéficiant des nouvelles capacités libérées, des partenariats établis avec de multiples opérateurs de la place: OCP, PSA, CMA.CGM, TMSA...





10 AVRIL

Conseil d'Administration de l'ONCF sous le signe de la Performance Opérationnelle : consacré à l'approbation des comptes de l'exercice 2018 et du budget de l'année 2019.

17 Avril

Acheminement du premier transport de conteneur en train entier de Marrakech au port de Tanger- Med pour le compte de MAERSK sur distance d'environ 700 km.



02 Mai

Inauguration de la nouvelle gare de TEMARA, offre proximité renforcée et un parcours client fluide.

25 Juillet

Signature d'un protocole d'accord Etat-ONCF couvrant la période 2019-2025 et définissant les principes structurants, le phasage et les engagements respectifs.



02 Septembre

Signature d'un accord de partenariat entre L'OCP et L'ONCF pour la période 2019-2025, actant la création d'une société commune pour le développement du transport et de la logistique des produits phosphatés et leurs dérivés.

12 Septembre

Décernement au siège de l'UNESCO à Paris du Prix Versailles mention extérieure à la nouvelle gare de Kénitra.



24 Septembre

Refonte complète de son site marchand de l'ONCF, une nouvelle étape dans le processus de dématérialisation et de sa transformation digitale.



22 Octobre

Acheminement le du premier train Peugeot Citroën automobile Maroc depuis l'usine PSA Kénitra vers le port de Tanger Med



27 Novembre

Organisation sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste en collaboration avec l'Union internationale des chemins de fer UIC, la 2ème édition du colloque de grande vitesse ferroviaire au Maroc sous le thème "Al Boraq vecteur de mutation multi-facettes".



19 décembre

Conclusion d'un partenariat ONCF-OCP-Fond Hassan II, pour la création du pôle hôtelier National au Maroc, visant le développement de l'excellence hôtelière haut de gamme au service de l'attractivité du pays.



27 Décembre

Réception de la première locomotive qui s'inscrit dans le cadre de l'acquisition de 30 locomotives électriques nouvelle génération .



L'exercice 2019 a été marqué par plusieurs actions visant à soutenir la stratégie de développement de l'office notamment :

- **La réalisation de deux opérations majeures de mobilisation de ressources financières** : Signature d'un contrat de crédit avec un consortium de banques locales d'un montant de 2,5 Milliards de Dirhams, bénéficiant de la garantie de l'Etat, pour le financement partiel du programme d'investissement de l'Office en mars 2019 et émission d'un emprunt obligataire garanti par l'Etat d'un montant de 3 Milliards de Dirhams, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de l'Office et défini par le Protocole d'Accord signé entre l'Etat et l'ONCF en juillet 2019.
- **La conclusion d'un Protocole d'Accord entre l'Etat et l'ONCF** qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales, visant la mise en place d'un modèle économique à même de pérenniser l'effort de modernisation mené par l'ONCF, grâce aux investissements structurants conduits au cours des deux dernières décennies et la mise en œuvre des nouvelles orientations assignées par l'Etat à l'ONCF.

Par ailleurs, l'Office a connu au cours de l'année 2019 un bilan de trafic révélateur de sa réussite à gagner le pari de répondre à l'évolution sans cesse accrue des besoins en mobilité, tout en accordant une priorité absolue à la sécurité et à la qualité des services offerts, et ce grâce à l'avènement de l'exploitation des projets structurants achevés en 2018, notamment la LGV entre Tanger et Casablanca, le doublement de la ligne entre Settat et Marrakech, le triplement de la voie entre Kénitra et Casablanca, ainsi que la construction des nouvelles gares multimodales.

Il s'agit d'un ensemble de projets cohérents, compatibles et intégrés ayant pour ultime vocation de maximiser la performance de l'Office.

A cet effet, l'Office a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires toutes activités confondues de **3,8 Milliards de Dirhams** contre **3.4 Milliards de Dirhams en 2018**.



Sur le plan des résultats financiers annuels, l'ONCF a réalisé en 2019 :

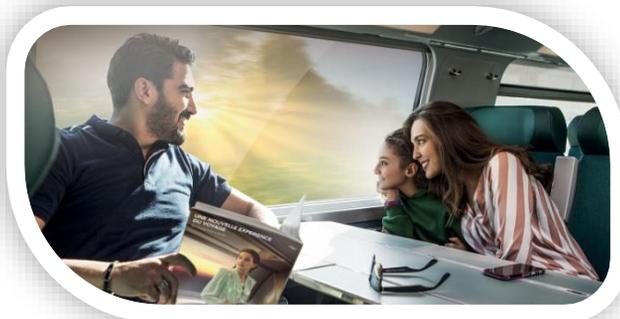
- ❑ **Un Résultat d'Exploitation** : - 1.034 Millions de Dirhams contre -372 Millions de Dirhams en 2018. Cette baisse est due principalement à l'augmentation des dotations aux amortissements liée à la mise en exploitation des nouveaux projets d'investissements.
- ❑ **Un Résultat Courant** : -2.269 Millions de Dirhams contre -1.337 Millions de Dirhams en 2018.
- ❑ **Un Résultat Net** : -2.092 Millions de Dirhams contre -1.212 Millions de Dirhams en 2018.

Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation des charges d'intérêts liées aux projets d'investissements..

Quant à la **Valeur Ajoutée**, qui mesure la contribution de l'ONCF à la production nationale (PIB), elle a atteint **2,08** Milliards de Dirhams, soit une amélioration de 99 Millions de Dirhams par rapport à 2018.

En ce qui concerne **l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)**, indicateur de la marge opérationnelle, il a atteint en 2019 le montant de **929** Millions de Dirhams, contre 841 Millions en 2018, soit une hausse de 88 Millions de Dirhams .

Pour la **Capacité d'Autofinancement (CAF)**, mesurant la participation de l'ONCF au financement du programme d'investissement, elle a atteint **-197** Millions de Dirhams en 2019 contre -119 Millions de Dirhams en 2018, soit une baisse de 78 millions de Dirhams.



BILAN DE L'ONCF au 31.12.2019(en millions de dirhams)

BILAN ACTIF	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	901	902
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	169	185
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 159	61 939
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 419	4 034
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	153	151
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	66 801	67 211
STOCKS	891	871
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	5 785	5 559
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	52	49
ECARTS DE CONVERSION (Eléments circulants)	1	3
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 729	6 482
TRESORERIE	1 149	287
TOTAL ACTIF	74 679	73 980

BILAN PASSIF	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES	23 325	25 417
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	874	1 109
DETTES DE FINANCEMENT	41 609	37 593
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES&CHARGES	135	132
ECARTS DE CONVERSION	462	215
TOTAL FINANCEMENT PERMANENT	66 404	64 467
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	5 538	6 018
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES&CHARGES	38	45
ECARTS DE CONVERSION (Eléments circulants)	7	3
TOTAL PASSIF CIRCULANT	5 583	6 066
TRESORERIE	2 692	3 447
TOTAL PASSIF	74 679	73 980

COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES ONCF
au 31.12.2019(en millions de dirhams)

CPC	Au31/12/2019	Au 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 024	3 921
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 059	4 294
RESULTAT D'EXPLOITATION III = (I - II)	- 1 035	- 373
PRODUITS FINANCIERS (IV)	90	242
CHARGES FINANCIERES (V)	1 324	1 206
RESULTAT FINANCIER VI = (IV - V)	- 1 234	- 964
RESULTAT COURANT VII = (III + VI)	- 2 269	- 1 337
PRODUITS NON COURANTS (VIII)	463	592
CHARGES NON COURANTES (IX)	267	449
RESULTAT NON COURANT X = (VIII - IX)	196	143
RESULTAT AVANT IMPOTS XI = (VII + X)	- 2 073	- 1 194
Impôts sur les résultats (XII)	19	18
RESULTAT NET (XI - XII)	- 2 092	- 1 212

Au Conseil d'Administration
L'Office National des Chemins de Fer
8 Bis, rue Abderrahmane Ghafiki, Agdal
Rabat

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 24.198.329.347,57 MAD compte tenu d'une perte nette de 2.092.185.165,20 MAD. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 avril 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Les comptes de TVA débiteurs totalisent un montant de l'ordre de 4.516 millions de dirhams dont 2.784 millions de dirhams de crédit de TVA au 31 décembre 2019. En l'absence de perspectives de récupération, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la recouvrabilité de cette créance.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) au 31 décembre 2019 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Comme mentionné dans l'état A2 de l'état des informations complémentaires (ETIC), et depuis le 31 décembre 2015, l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.
- Comme indiqué dans l'état C5 de l'ETIC, les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date de clôture des comptes relatifs à l'évolution des effets de la crise liée au Covid-19 font peser une incertitude sur l'évolution de l'activité de l'Office courant l'exercice 2020.

Casablanca, le 24 avril 2020

Les Auditeurs Indépendants

FIDAROC GRANT THORNTON S.A

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
1, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Tél: 05 22 54 42 00 - Fax: 05 22 79 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 37

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE ONCF
au 31.12.2019(en millions de dirhams)

BILAN ACTIF	Au31/12/2019	Au 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	922	911
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 954	62 683
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 689	3 323
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	171	165
ECART DE CONVERSION ACTIF	153	152
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	60	66
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	66 948	67 300
STOCKS	959	929
CREANCES D'EXPLOITATION	840	903
CREANCES DIVERSES	5 114	4 925
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	152	120
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 064	6 877
TRESORERIE	1 294	377
TOTAL ACTIF	75 306	74 554
Bilan PASSIF	Au31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES GROUPE	23 232	25 243
. CAPITAL SOCIAL	37 725	37 725
. RESERVES CONSOLIDES	- 12 482	- 11 298
. RESULTAT NET PART GROUPE	- 2 011	- 1 184
INTERETS MINORITAIRES	97	35
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	23 329	25 278
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES	136	134
DETTES FINANCIERES	41 895	38 002
ECART DE CONVERSION PASSIF	462	215
PASSIF IMMOBILISE	42 492	38 351
DETTES D'EXPLOITATION	4 144	4 905
AUTRES DETTES	2 516	2 447
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	51	54
PASSIF CIRCULANT	6 712	7 406
TRESORERIE PASSIF	2 773	3 519
TOTAL PASSIF CIRCULANT	75 306	74 554

COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES DU GROUPE ONCF
 au 31.12.2019(en millions de dirhams)

CPC	Au 31/12/2019		Au 31/12/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 984		4 839	
CHARGES D'EXPLOITATION	5 811		5 182	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	827	-	342
RESULTAT FINANCIER	-	1 284	-	951
RESULTAT COURANT	-	2 110	-	1 293
RESULTAT NON COURANT		201		162
RESULTAT D'ENTREPRISE	-	1 909	-	1 131
Impôts sur les résultats		46		24
QUOTE PART DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE		6		7
RESULTAT NET CONSOLIDE	-	1 949	-	1 149
PART DU GROUPE	-	2 011	-	1 184
INTERETS MINORITAIRES		63		35

Liste des Filiales consolidées

	Au 31/12/2019		
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode
Office National des Chemins de Fer	100,00	100,00	Mère
Société SUPRATOOURS	100,00	100,00	Intégration Globale
Société SUPRATOOURS TRAVEL	100,00	100,00	Intégration Globale
Société de Gestion de l'Hôtel MICHLIFEN d'Ifrane	100,00	100,00	Intégration Globale
Société PALAIS JAMAIS SA	100,00	100,00	Intégration Globale
Société INFRAWAY-MAROC	100,00	100,00	Intégration Globale
Société Marocaine des Transports Rapides	93,06	93,06	Intégration Globale
Société des Basaltes Marocains	77,50	77,50	Intégration Globale
Société LA MAMOUNIA	62,07	62,07	Intégration Globale
Société Marocaine de Maintenance des Rames à Grande Vitesse	60,00	60,00	Intégration Globale
Institut de Formation Ferroviaire	50,00	50,00	Intégration proportionnelle
Société Foncière de la Lagune	50,00	50,00	Intégration proportionnelle
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes	24,99	24,99	Mise en Equivalence
Société Chérifienne de matériel Industriel et Ferroviaire	19,96	19,96	Mise en Equivalence

Au Conseil d'Administration de
L'Office National des Chemins de Fer
8 Bis, rue Abderrahmane Ghafiki, Agdal
Rabat

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Office National des Chemins de Fer et de ses filiales « Groupe ONCF », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 23.329 millions de dirhams compte tenu d'une perte consolidée de 1.949 millions de dirhams. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 avril 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de

définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

Les comptes de TVA débiteurs totalisent un montant de l'ordre de 4.516 millions de dirhams dont 2.784 millions de dirhams de crédit de TVA au 31 décembre 2019. En l'absence de perspectives de récupération, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la recouvrabilité de cette créance.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés du Groupe ONCF, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble ONCF constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Comme mentionné dans l'état des informations complémentaires consolidé, et depuis le 31 décembre 2015, l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.
- Comme indiqué dans la note sur les événements postérieurs à la clôture des états financiers consolidés, les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date de clôture des comptes relatifs à l'évolution des effets de la crise liée au Covid-19 font peser une incertitude sur l'évolution de l'activité de

L'Office couvrant l'exercice 2020
Casablanca, le 24 avril 2020

Les Auditeurs Indépendants

Fidaroc Grant Thornton

Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
12, rue de la Liberté, Casablanca
Tél : 0522 27 47 37 - Fax : 0522 27 47 37

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Abdelaziz ALMECHAYE
Associé
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 37

	GRPT FIDAROC GRANT				DELOITTE SA				KPMG				ACDEN SARL				WORLD AUDIT				COOPERS AUDIT MAROC				Total				
	THORNTON/COOPERS AUDIT		MAROC		2019		2018		2019		2018		2019		2018		2019		2018		2019		2018			2017			
	Montant / Année	2017	2018	2019	Montant / Année	2017	2018	2019	Montant / Année	2017	2018	2019	Montant / Année	2017	2018	2019	Montant / Année	2017	2018	2019	Montant / Année	2017	2018	2019		Montant / Année	2017	2018	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	509 000	652 000	185 000	-	152 000	185 000	500 766	427 500	326 550	326 550	500 766	427 500	326 550	99 000	99 000	102 000	99 000	99 000	99 000	-	-	68 500	-	-	-	-	-	-	3 306 315,88
ONCF	115 000	410 000																										525 000	
FILIALES	394 000	242 000	185 000	-	152 000	185 000	500 766	427 500	326 550	326 550	500 766	427 500	326 550	99 000	99 000	102 000	99 000	99 000	99 000	-	-	68 500	-	-	-	-	-	2 781 316	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	-	65 000	-	-	-	-	-	-	314 700	55 000	-	-	55 000	50 000	65 000	65 000	50 000	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	569 700	
ONCF		65 000																										65 000	
FILIALES									314 700,00	55 000,00			55 000,00	50 000	65 000	65 000	50 000	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	504 700	
Sous-total	509 000	717 000	185 000	-	152 000	185 000	500 766	742 200	381 550	381 550	500 766	742 200	381 550	149 000	167 000	167 000	149 000	119 000	-	-	68 500	-	-	-	-	-	-	3 876 016	
Autres prestations rendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ONCF																													
FILIALES														91 000	90 000	112 000	112 000	112 000	112 000	-	-	30 000	89 000	89 000	99 000	99 000	99 000	218 000	
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91 000	90 000	112 000	112 000	112 000	112 000	-	-	30 000	89 000	89 000	99 000	99 000	99 000	511 000	
Total général	509 000	717 000	185 000	-	152 000	185 000	500 765,96	742 199,96	381 549,96	381 549,96	500 765,96	742 199,96	381 549,96	258 000	239 000	258 000	239 000	231 000	-	-	68 500	-	-	-	-	-	-	4 387 016	

A l'ONCF, le développement durable prend chaque jour une importance encore plus grande, au point de ne plus parler de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), mais plutôt de l'Engagement Sociétal d'Entreprise.

Dans le cadre de cette dynamique, l'ONCF a déployé en 2019 deux documents stratégiques qui consolident l'ensemble des acquis et qui forment la genèse d'une démarche RSE intégrée à tous les niveaux de l'entreprise.

> Politique RSE ONCF

Cette politique représente la consolidation des engagements en matière de RSE, pour sa mise en œuvre, cette politique sera déclinée en un manuel de management relatif à un enjeu déterminé, Énergie, Qualité, Environnement, Anticorruption, Risques, Achats responsables, Sécurité SI...

> Le Manuel du Système de Management

Ce manuel décrit dans un premier temps, les dispositions et processus mis en place à l'ONCF pour répondre aux exigences de la norme ISO 50001, et servira d'un cadre de référence en faveur de la consolidation des règles, standards et lignes directrices pour la mise en œuvre, au niveau des processus et / ou des sites ONCF, des enjeux relatifs à notre politique RSE.

La mise à l'épreuve de ces deux documents au niveau de quatre sites a permis d'identifier un ensemble de points d'amélioration qui permettront dans les années à venir de passer à la généralisation à l'ensemble des sites et d'inclure les normes qui répondent le mieux aux enjeux prioritaires de nos parties prenantes.

Pour cela, un AO est prévu pour l'actualisation de l'étude « MATERIALITY » afin de sonder les préoccupations de nos parties prenantes et entamer une démarche pertinente avec les enjeux actuels.

> Reporting RSE

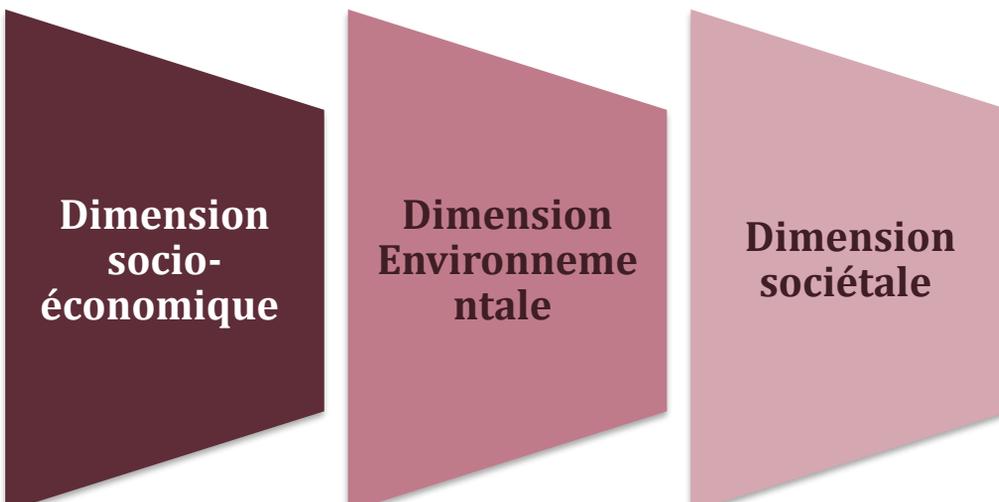
En marge de la COP 22 en 2016, l'ONCF a édité son premier rapport Extra Financier 2015 GRI referenced.

En 2017, l'ONCF a édité son 2ème rapport Intégré Extra Financier incluant cette fois les résultats d'une consultation élargie de plus de 4000 personnes de nos parties prenantes.

Pour les années 2018 et 2019, un Reporting RSE est en cours

d'élaboration avec une intégration de l'étude de matérialité conformément aux standards internationaux GRI (Global Reporting initiative) et la réglementation en vigueur (Circulaire de l'AMMC).

Le rail vecteur de la mobilité durable au Maroc à travers les trois dimensions du développement durable :



**Dimension
socio-
économique**

**Dimension
Environneme
ntale**

**Dimension
sociétale**

TRANSPORT DE MASSE

1 train voyageurs = 160 voitures
1 train fret = 50 à 60 camions

ECONOMIE D'ENERGIE (Consommation L/Km)

- Rail : 0,009
- Camion : 0,04
- Autocar : 0,125

MOINS POLLUANTS (Émissions CO2)

- Rail : 2 à 4%
- Route : 96%

ÉCONOMIE D'ESPACE

PLUS SÉCURITAIRE

Rares accidents : dus essentiellement par le non respect des emprises par les riverains

FAIBLES COÛTS EXTERNES

- 5 fois moins que la voiture
- 6 fois moins que le camion



La mise en place du système de management de l'énergie selon la norme ISO 50001 contribue davantage à l'amélioration de la performance énergétique de l'ONCF, tout en optimisant l'utilisation des sources d'énergie disponibles et en favorisant le recours aux énergies alternatives.

Une première étape a consisté à la certification du siège Rabat et de la gare de Marrakech aux normes ISO 50001 en 2016.

En marge des travaux de préparation des deux sites pilotes au premier audit de suivi mené avec succès en Octobre 2017 un audit énergétique initial a porté sur deux sites supplémentaires : la nouvelle gare de Casa port et la plateforme logistique MITA en vue de dresser un plan d'action en faveur de l'extension de la de certification.

En 2018, l'ONCF a élaboré et déployé un système de management de l'énergie conforme aux documents stratégiques découlant de la démarche RSE et présentant plusieurs évolutions par rapport au système de management de l'énergie déployé en 2016.

Lancé sous le signe 'Economie d'énergie, j'y participe', la campagne de sensibilisation au système de management de l'énergie ISO 50001 a été réalisée au niveau de 4 sites pilotes : Gares de Casa Port et Marrakech, Plateforme Casa Mita et Siège ONCF.

En plus de l'économie d'énergie constatée au niveau des 4 sites mentionnés, le déploiement du nouveau Système de Management de l'énergie a permis de mettre à l'épreuve la nouvelle approche intégrée, et a obtenu un avis favorable lors de l'audit de certification mené par l'IMANOR en Mars 2020.



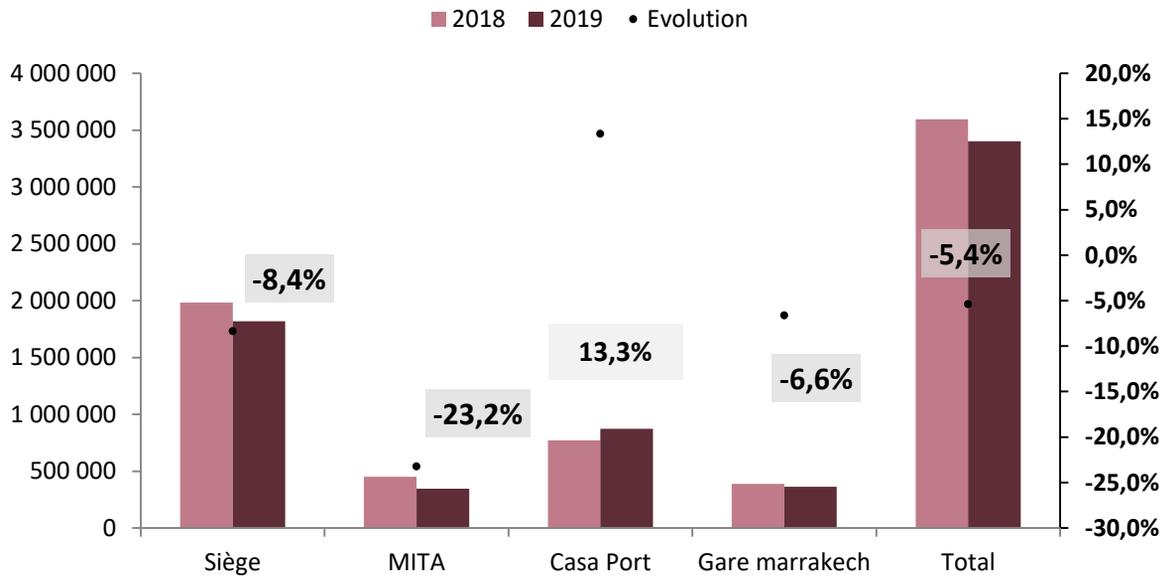
MARRAKECH
COP22|2016|CMP12
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE



Résultats de la démarche SMEn: Consommation électrique du site en kWh :

	Siège	MITA	Casa Port	Gare Marrakech	Total
2018	1 984 290	449 933	771 194	387 674	3 595 109
2019	1 818 229	345 390	874 009	361 943	3 401 591
Évolution	-8,4%	-23,2%	13,3%	-6,6%	-5,4%

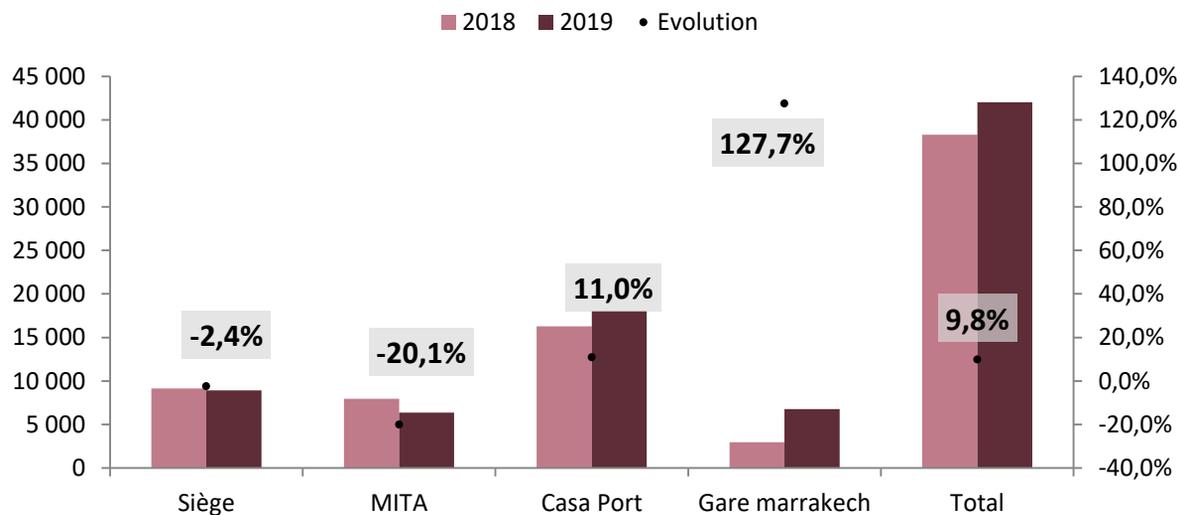
Consommation électrique en kWh



Résultats de la démarche SMEn : Consommation en eau du site en m3

	Siège	MITA	Casa Port	Marrakech	Total
2018	9 120	7 933	16 273	2 963	38 307
2019	8 899	6 340	18 057	6 745	42 060
Evolution	-2,4%	-20,1%	11,0%	127,7%	9,8%

Consommation eau m3



BILAN CARBONE

En plus de ses atouts intrinsèques contribuant à la préservation de l'environnement, L'ONCF s'est engagé à réduire ses émissions de 20% à horizon 2020 pour atteindre 362 000 tonnes équivalent Carbone en 2020 au lieu de 452000 teqCO₂ GES en 2016.

- Engagement ONCF de réduction des GES de **20%** entre 2016 et 2020, soit :
 - ✓ 2016 : 452 000 teq-CO₂
 - ✓ 2020 : 362 000 teq-CO₂
- Taux moyen annuel de réduction 2016 – 2020 : -5,4% par an
- Plan d'action annuel d'accompagnement visant :
 - ✓ Les gares et bâtiments
 - ✓ Les trains
 - ✓ Les sous stations
 - ✓ La gestion du parc des filiales
 - ✓ Les actions communes
- Calcul du bilan selon la formule la norme AFNOR NF EN ISO 14064-1
- Intégration dans les calculs de coefficients d'estimations fournis par Fondation M6



Un plan d'action annuel d'accompagnement est déployé par le groupe ONCF visant :

- Les bâtiments et les gares
- Les trains et les sous stations ;
- La gestion du parc des filiales ;
- Les actions communes.

GES 2015

GES 2016

GES 2017

Emissions Globales GES		Emissions Globales GES		Emissions Globales GES	
470 000 Teq-CO ₂		452 000 Teq-CO ₂		424 000 Teq-CO ₂	
Emissions par Voyageur - Km	Emissions par Tonne - Km	Emissions par Voyageur - Km	Emissions par Tonne - Km	Emissions par Voyageur - Km	Emissions par Tonne - Km
27,50 Gr - CO ₂	27,10 Gr - CO ₂	27,15 Gr - CO ₂	34,50 Gr - CO ₂	25,02 Gr - CO ₂	30,56 Gr - CO ₂
Part dans Emissions Maroc	Part dans Emissions Secteur Transport	Part dans Emissions Maroc	Part dans Emissions Secteur Transport	Part dans Emissions Maroc	Part dans Emissions Secteur Transport
0,47%	2,60%	0,41%	2,48%	0,39%	2,37%
Part commerciale dans le marché national		Part commerciale dans le marché national		Part commerciale dans le marché national	
8,5%		8,5%		8,5%	

Avec l'achèvement en 2018 de grands chantiers tels que le doublement de la voie Casa Marrakech, le remaniement du triangle de Casablanca, le triplement de la voie entre Kénitra et Casa, et surtout le démarrage de la ligne LGV et l'extension de l'offre voyageur, il n'est plus adapté de comparer les émissions carbone de l'année 2018 à ceux des années précédentes.

Afin d'évaluer l'efficacité des plans d'action de réduction des émissions carbone de l'ONCF et de surveiller l'évolution de notre impact sur l'environnement, il est nécessaire d'une part de mettre en place des indicateurs de performance climat permettant d'avoir une comparaison correcte et fine entre les exercices, et d'autre part d'évaluer les émissions carbone de nos projets d'investissement afin de les amortir sur leurs durées de vie.

Pour cela, nous avons en 2019 contracté un bureau d'étude avec pour mission de :

- ❑ Définir une base de comparaison permettant d'apprécier concrètement les efforts de l'ONCF en terme de climat ;
- ❑ Définir des indicateurs de performance climat pertinents ;
- ❑ Évaluer les émissions carbone de l'exercice 2018 et 2019 et doter l'ONCF d'outils de calcul normalisés ;
- ❑ Établir un plan d'action de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques en vue d'obtenir des financements pour ces projets ;

Ci-dessous les résultats préliminaires provisoires du bilan carbone de l'exercice 2018, en attendant la publication d'un rapport détaillé et la publication du rapport RSE.

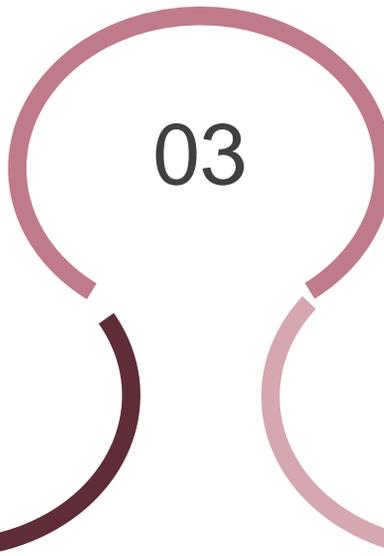
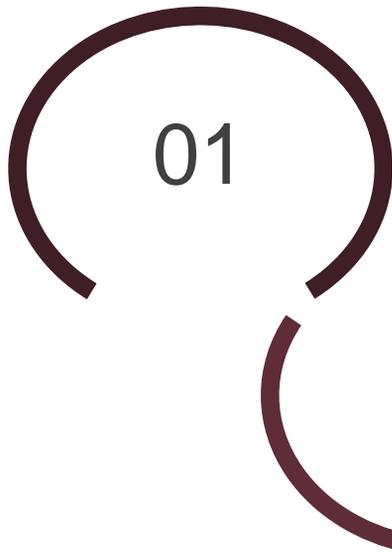
Poste émetteur		2018 (ancien périmètre)	2018 (périmètre étendu)
Scope 1	Traction thermique	67 444	67 444
	Consommation d'énergie thermique des bâtiments	36	36
	Consommation de carburant des véhicules de service	2 047	2 047
	Consommation de carburant Engins/Outillage	1 341	1 341
	Quantité de Gaz de climatisation rechargée	4 164	4 164
Scope 2	Électricité pour Traction	177 060	177 060
	Électricité des bâtiments	21 372	21 372
Scope 3	Achats	2 382	43 652
	Immobilisation des biens	20 615	29 950
	Déchets générés	497	506
	Déplacements Voyageur	122 274	253 282
	Déplacements Domicile-Travail des employés	0	8 544
Total		419 233	609 399

Favoriser l'équilibre entre les dimensions environnementale, économique et sociale

Pour l'ONCF, l'adhésion aux principes du développement durable et à sa mise en œuvre se décline à travers sa Responsabilité Sociale et Sociétale. Cette démarche s'exprime par une création de valeur responsable et partagée, un management environnemental et un pacte social renouvelé à l'égard des parties prenantes.

90% achats auprès entreprises nationales

Protocole d'accord avec les partenaires sociaux



Partenariats avec les universités et écoles

Plan d'accompagnement des personnes à mobilité réduite

D'après l'article 3 du Dahir n°1-63-225 du 14 Rebia 1383 (5 août 1963) portant création de l'Office National des Chemins de Fer tel que complété et modifié, l'ONCF est administré par un Conseil d'Administration et géré par un Directeur Général. La composition ainsi que le rôle du Conseil d'Administration de l'ONCF sont régis par le Dahir précité.

Conseil d'Administration

Organes de direction

Contrôle de l'État

Comités de gouvernance

Conseil d'Administration

Le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne administration de l'office ».

A cet effet, il délibère sur toutes les problématiques concernant l'Office et notamment :

- il arrête les programmes d'investissement de l'Office ;
- il arrête le budget et les comptes ;
- il autorise le Directeur Général à contracter des emprunts ;
- il approuve les projets et marchés dont le montant dépasse deux milliards de dirhams ;
- il décide de tous achats, ventes, échanges, acquisitions et aliénations de biens, meubles ou immeubles, lorsque le montant de l'opération dépasse deux cents millions de dirhams ;
- il nomme le personnel occupant des emplois supérieurs ;
- il propose le taux des tarifs soumis à homologation ;

- il détermine l'emploi des fonds disponibles et le placement des réserves.

Le Conseil d'Administration peut, en tout état de cause, déléguer au Directeur Général des pouvoirs spéciaux pour le règlement d'une affaire déterminée.

Chaque représentant membre du Conseil d'Administration est nommé pour une période de trois ans renouvelable, par Décret pris sur proposition du ministre qu'il représente.

Organes de Direction

D'après l'article 7 du Dahir portant création de l'ONCF, le Directeur Général de l'Office est nommé par Décret pris sur proposition du Conseil d'Administration.

Il exécute les décisions du Conseil d'Administration, gère l'Office et agit en son nom, accomplit ou autorise tous actes ou opérations relatifs à son objet et représente l'Office vis-à-vis de l'État, de toute administration publique ou privée et de tout tiers, et fait tous actes conservatoires. Il exerce les actions judiciaires avec l'autorisation du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il assure la gestion de l'ensemble des services de l'Office. Il est habilité pour engager par acte, contrat ou marché, les dépenses qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil. Il fait tenir la comptabilité des dépenses engagées, liquide et constate les dépenses et les recettes de l'Office.

Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs et attributions au personnel de direction.

La Direction de l'ONCF est assurée par Monsieur Mohamed Rabie KHLIE

Contrôle de l'État

Depuis sa création et jusqu'en novembre 2003, l'ONCF était soumis à un contrôle financier de l'État régi par le Dahir n° 1-59-271 du 14 avril 1960. Ce contrôle s'étendait à toutes les opérations susceptibles d'avoir une répercussion financière directe ou indirecte. Les agents chargés du contrôle financier et qui sont désignés par le Ministre de l'Économie et des Finances avaient une entrée à titre consultatif aux séances des Conseils d'Administration, comités de direction ou de gestion et ils siégeaient dans les différents comités ou commissions constitués en application des dispositions statutaires, réglementaires ou conventionnelles

Ce Dahir a été abrogé et remplacé par le Dahir n° 1-03-195 du 11 novembre 2003 portant promulgation de la loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes.

Le nouveau Dahir arrête les différents types de contrôle auxquels sont soumises les entreprises publiques et autres organismes.

Ainsi, suite à la sortie du Décret n° 2-06-175 du 28 mars 2006, l'ONCF fait partie de la liste des établissements publics soumis au contrôle d'accompagnement. Suite à sa décision en date du 27 avril 2006, le Ministère de l'Économie et des Finances a fixé la date d'entrée en vigueur du contrôle d'accompagnement pour l'ONCF à partir du 2 mai 2006.

A noter que les décisions du Conseil d'Administration des entreprises publiques ne deviennent définitives qu'après leur approbation par le Ministre chargé des Finances (article 7 de la loi 69-00).

Toutefois, selon l'article 18 du Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes, les établissements publics soumis au contrôle d'accompagnement et liés à l'État par des contrats programmes sont dispensés de l'approbation du Ministre chargé des Finances.



Comités de gouvernance

Tout en se conformant aux dispositions du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et des Établissements Publics, le mode de gouvernance de l'ONCF vise à optimiser la gestion globale de l'entreprise avec plusieurs comités mis en place et qui se réunissent régulièrement

Comité d'Audit et de Gouvernance :

Le comité d'audit et de gouvernance accompagne le management de l'ONCF à travers son orientation et le contrôle des risques encourus, et ce par la poursuite de ses missions bien spécifiques. Ainsi, le comité d'audit et de gouvernance contribue à :

- ❑ la pertinence de l'information financière et comptable, des indicateurs de performance, du budget et des données prévisionnelles ;
- ❑ la fiabilité des processus de gestion des risques organisationnels, fiscaux et juridiques ;
- ❑ l'efficacité du système d'audit interne et externe et de gestion des risques.

Le comité d'audit et de gouvernance rend compte régulièrement au Directeur Général de l'ONCF de l'exercice de ses missions en lui adressant un rapport après chaque intervention sur l'évolution de la maîtrise des risques organisationnels et financiers ainsi que ses recommandations.

De plus, le comité d'audit et de gouvernance reporte au Conseil d'Administration les principaux dysfonctionnements ainsi que le plan d'action proposé à la Direction Générale.

Les attributions de ce comité sont élargies afin de hisser l'ONCF vers les plus hauts standards en matière de gouvernance et d'éthique. Il se compose comme suit :

- ❑ Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, Président du Comité d'Audit
- ❑ Contrôleur d'Etat de l'ONCF

- ❑ Représentant du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
- ❑ Représentant ONCF: La Directrice du Pôle Finances Achats et Juridique et la Directrice de l'Audit et Pilotage de la Performance.

Comité des Investissements :

En respect du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Établissements Publics, le Conseil d'Administration de l'ONCF, en date du 13 Novembre 2012, a décidé de créer un « Comité des Investissements » chargé d'examiner la stratégie d'investissement de l'Office et sa cohérence avec la politique nationale en matière de transports et de la logistique ainsi que d'étudier les sujets d'investissements stratégiques.

Ce comité des Investissements est une émanation du Conseil d'Administration et il est composé :

- ❑ du Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Président du Comité des Investissements ;
- ❑ du Contrôleur d'Etat de l'ONCF: Membre du Comité des Investissements ;
- ❑ De deux Représentants du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration : Membres du Comité des Investissements ;
- ❑ D'un représentant du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau: Membre du Comité des Investissements.

Les membres du Comité des Investissements sont nommés par le Conseil d'Administration en dehors des administrateurs dirigeants et du personnel de l'Office.

Comités de gouvernance

Comité de Suivi du Contrat-Programme

Les relations entre l'Etat et l'ONCF sont régies par des Contrats-Programmes pluriannuels qui assurent la déclinaison des orientations gouvernementales pour le développement du secteur ferroviaire, arrêtent les engagements mutuels des deux parties et fixent les objectifs à atteindre.

Pour le suivi de l'exécution des contrats-programmes, il est mis en place un Comité de Suivi du Contrat-Programme qui a pour mission d'élaborer, sur la base des états de synthèse de l'Office et des rapports d'audit, le rapport d'évaluation de l'exécution dudit Contrat Programme. Tout écart constaté par rapport aux hypothèses retenues ayant des répercussions significatives sur les réalisations, les performances et les résultats de l'Office, donne lieu à des recommandations sur les solutions susceptibles de corriger les écarts constatés.

Ce comité se tient sous la présidence du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, et est composé des représentants dûment désignés par les signataires du Contrat Programme.

Comité Exécutif

Étant donné que l'ONCF est un EPIC, le Comité exécutif se charge, dans le cadre de la politique générale du Gouvernement dans le secteur du transport et de la logistique, de définir les orientations stratégiques, d'anticiper, ajuster et réévaluer les objectifs, tout en intégrant les données de l'environnement. Il est également chargé de la préparation des décisions qui seront soumises par la suite au Conseil d'Administration pour décision.

Comités thématiques

Ces comités sont chargés du pilotage et du suivi de thématiques jugées importantes dans le cadre du développement de l'Office, telles que la sécurité, l'environnement, la qualité, le suivi des activités et tout sujet d'actualité en lien avec le métier du ferroviaire.

Ces comités tiennent généralement leurs réunions de travail sous la présidence du Directeur Général et en présence des entités concernées.



Parallèlement à son développement organisationnel et à la réalisation de ses grands projets structurants, l'ONCF s'est doté d'une politique RH moderne, dynamique souple et flexible afin de répondre aux nouvelles exigences de développement de ses ressources humaines et, mettre ainsi leurs compétences au profit de la performance de l'entreprise.

Aussi, la gestion des ressources humaines a été revue de manière à s'aligner à la stratégie de l'Office à l'horizon 2025 et afin d'être en adéquation avec ses objectifs et sa planification.

Cette politique donnant aux collaborateurs une visibilité en termes de droits et responsabilités et en termes d'évolution de carrière et de rémunération, est fondée sur un mode participatif de management sous-tendu par une culture de la performance durable.

la gestion RH se veut aujourd'hui un levier important dans le développement des divers projets permettant de maximiser le profit socio-économique et de générer davantage des retombées positives sociales et sociétales.



Conscient de l'importance capitale de la dimension humaine et sociale dans le processus de son développement, les dirigeants de l'Office sont convaincus que les défis de l'avenir ne peuvent être relevés qu'avec l'appui de tous les cheminots constituant la première richesse pour assurer le succès de l'entreprise.

L'Office continue ainsi à accorder une attention particulière à ses collaborateurs en contribuant à leurs épanouissement et en leur offrant une gestion de carrière transparente, et un système de rémunération motivant.

la politique de gestion des ressources humaines de l'ONCF est basée sur :

1 L'implication des collaborateurs

à travers les partenaires sociaux dans les grands chantiers RH menés pour l'amélioration des systèmes de gestion RH

2 Une digitalisation progressive

l'ensemble des processus avec toutes les garanties de sécurité, de fiabilité et de célérité, tous les documents administratifs ont été dématérialisés.

3 Une amélioration du système de classification

reposant sur un référentiel qui permet aujourd'hui de mieux évaluer les compétences et de conduire une politique d'emploi adaptée aux besoins de l'entreprise

4 Un système de rémunération

fondé sur les principes de mérite, de l'équité, de la compétitivité et de la motivation.

5 Un système d'évaluation des compétences et des performances

au moyen d'appréciation formalisée et objective basée sur des critères prédéfinis et chiffrés.

6 Le management par objectif

visant à responsabiliser chaque collaborateur sur un certain nombre d'objectifs à atteindre durant l'année.

7 Un schéma directeur des ressources humaines

pilotage par anticipation en matière de besoins en effectif, et d'évolution des emplois et des compétences.

8 Une politique de formation

permettant de développer les compétences et d'accompagner les changements technologiques et organisationnels de l'entreprise

9 Une politique sociale

axée sur l'amélioration des prestations sociales des collaborateurs et leurs familles, renforcement de la collaboration avec les partenaires sociaux

État des effectifs par fonction, âge et ancienneté sur l'année 2019 :

Catégories	2018		2019	
	Effectif	%	Effectif	%
Dirigeants, Managers & Cadres	1 255	16%	1 185	16%
Maîtrise & Encadrement intermédiaire	2 485	32%	2 459	34%
Techniciens	4 021	52%	3 694	50%
Total	7 761		7 338	10%
Taux d'encadrement	16%	-		16%

Effectif par ancienneté	2018		2019	
	Effectif	%	Effectif	%
A < 15 ans	2 994	39%	2 997	41%
15 ans < A < 25 ans	243	3%	10	-
A > 25 ans	4 524	58%	4 331	59%
Total	7 761	100%	7 338	100%

Effectif par tranche d'âge	2018	2019
Moins de 40 ans	2 801	2 968
De 41 à 50 ans	1 291	836
Plus de 51 ans	3 669	3 534
Total	7 761	7 338

Nombre de recrutements et départs sur l'année 2019.

Recrutement : 302 Collaborateurs
Départ : 517 collaborateurs

Budget de formation et nombre de participants pour le compte de l'année 2019.

Budget de la formation : 7% de la MS
Nombre de participants : 50 000 journées/participants pour 6.825 participants



La politique sociale de l'ONCF est axée sur **l'amélioration des prestations sociales** des collaborateurs et leurs familles en matière d'accès aux soins médicaux, à la propriété, aux prestations de loisirs, ainsi que le renforcement de la collaboration avec les partenaires sociaux.

L'ONCF fait du **dialogue social** et de la concertation un moyen incontournable pour assurer des relations durables avec ses partenaires sociaux, tenant compte tant des aspirations légitimes des collaborateurs que des impératifs d'efficacité économique de viabilité financière de l'entreprise.

Dans ce cadre, un protocole d'accord couvrant la période 2016-2021 a été signé avec tous les partenaires sociaux ayant une représentation à l'Office.

Il porte sur les leviers de motivation incitant à la productivité et favorisant un meilleur climat social permettant la réalisation des projets structurants de l'entreprise dans de bonnes conditions, à savoir :

- ❑ L'amélioration des salaires en mettant en place les mécanismes nécessaires.
- ❑ L'amélioration du système de classification des fonctions permettant une meilleure visibilité en termes d'évolution de carrière en plus d'opportunité de promotion.
- ❑ La réalisation du programme de construction des logements sociaux.
- ❑ Le développement des infrastructures sociales : centres de vacances, clubs de sports et de loisirs.
- ❑ La poursuite des efforts d'amélioration des conditions de travail, par la préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs sur les lieux de travail.
- ❑ Le renforcement de l'investissement dans son capital humain à travers la mise en place des plans de formations pluriannuelles.



Communiqué de presse	Date de Publication
Communication financière des comptes sociaux et consolidés provisoires de l'exercice 2018	30-mars-19
Communication financière des comptes sociaux et consolidés définitifs de l'exercice 2018	26--28-juil.-19
Communication financière des indicateurs trimestriels du 2ème trimestre 2019 (T2)	29-août-19
Communication financière des comptes sociaux et consolidés provisoires au 30 juin 2019 (S1)	30-sept.-19
Communication financière des indicateurs trimestriels du 3ème trimestre 2019 (T3)	29-nov.-19
Communication financière des indicateurs trimestriels du 4ème trimestre 2019 (T4)	28-févr.-20
Communiqué de presse des résultats annuels 2019	17-avr.-20
Communication financière des comptes sociaux et consolidés définitifs de l'exercice 2019	30-avr.-20

**ETATS DE SYNTHESES COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2019**



Bilan social de l'ONCF au 31 Décembre 2019

ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		BRUT	AMORT & PROVIS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	1 911 942 856,08	1 010 927 660,19	901 015 195,89	901 555 341,02
	. Frais préliminaires				
	. Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 911 942 856,08	1 010 927 660,19	901 015 195,89	901 555 341,02
	. Primes de remboursement des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	606 536 813,90	437 239 566,02	169 297 247,88	184 797 129,92
	. Immobilisations en recherche et développement	68 759 237,25	68 759 237,25		
	. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	438 331 684,41	284 234 857,79	154 096 826,62	137 301 308,16
	. Fonds commercial	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00
	. Autres immobilisations incorporelles	96 445 892,24	84 245 470,98	12 200 421,26	44 495 821,76
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	83 462 534 768,92	21 303 859 834,24	62 158 674 934,68	61 939 314 433,71
	. Terrains	2 287 955 128,41	22 583 884,62	2 265 371 243,79	2 572 622 983,18
	. Constructions	46 350 140 259,29	7 174 849 102,81	39 175 291 156,48	37 590 412 756,87
	. Installations techniques matériel et outillage	14 827 853 377,44	5 051 328 393,26	9 776 524 984,18	8 396 546 103,12
	. Matériel de transport	16 672 322 439,44	8 590 098 319,75	8 082 224 119,69	8 454 633 567,01
	. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	595 697 613,81	462 939 466,92	132 758 146,89	97 174 204,98
	. Autres immobilisations corporelles	2 467 531,83	2 060 666,88	406 864,95	590 368,33
	. Immobilisations corporelles en cours	2 726 098 418,70		2 726 098 418,70	4 827 334 450,22
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	3 431 759 516,34	12 977 731,28	3 418 781 785,06	4 034 265 234,33
	. Prêts immobilisés	4 146 537,50	879 386,78	3 267 150,72	3 730 872,72
	. Autres créances financières	2 678 582 556,84	6 669 337,50	2 671 913 219,34	3 286 932 946,61
	. Titres de participation	749 030 422,00	5 429 007,00	743 601 415,00	743 601 415,00
	. Autres titres immobilisés				
	ECARTS DE CONVERSION (E)	152 891 995,06		152 891 995,06	151 485 710,63
. Diminution des créances immobilisées	1 231 371,71		1 231 371,71	1 341 798,19	
. Augmentation des dettes de financières	151 660 623,35		151 660 623,35	150 143 912,44	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	89 565 665 950,30	22 765 004 791,73	66 800 661 158,57	67 211 417 849,61	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS (F)	978 085 913,77	86 822 088,32	891 263 825,45	871 136 821,26
	. Marchandises	605 894,99		605 894,99	767 148,77
	. Matières et fournitures consommables	869 294 910,30	82 172 655,04	787 122 255,26	787 021 860,54
	. Produits en cours	50 291 197,55		50 291 197,55	39 459 643,52
	. Produits intermédiaires et produits résiduels	57 699 301,23	4 649 433,28	53 049 867,95	43 693 558,73
	. Produits finis	194 609,70		194 609,70	194 609,70
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	6 164 621 504,10	379 602 270,31	5 785 019 233,79	5 559 049 499,23
	. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	21 118 138,05	7 773 010,79	13 345 127,26	31 779 460,64
	. Clients et comptes rattachés	768 729 318,24	167 024 605,69	601 704 712,55	580 798 284,88
	. Personnel	5 035 365,19	553 325,08	4 482 040,11	4 628 725,84
	. Etat	4 536 191 354,68		4 536 191 354,68	4 374 768 229,98
	. Autres débiteurs	833 485 233,54	204 251 328,75	629 233 904,79	567 026 140,61
	. Comptes de régularisation Actif	62 094,40		62 094,40	48 657,28
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	51 929 942,50		51 929 942,50	48 825 184,77
ECARTS DE CONVERSION (Eléments circulants) (I)	1 263 701,47		1 263 701,47	2 745 082,40	
TOTAL II (F+G+H+I)	7 195 901 061,84	466 424 358,63	6 729 476 703,21	6 481 756 587,66	
TRESO	TRESORERIE - ACTIF				
	. Chèques et valeurs à encaisser	341 492,47		341 492,47	199 606,47
	. Banques, T.G. et C.C.P	975 409 393,17		975 409 393,17	220 189 233,25
	. Caisses, Régies d'avances et crédits	173 099 245,32		173 099 245,32	66 751 788,26
TOTAL III	1 148 850 130,96		1 148 850 130,96	287 140 627,98	
TOTAL GENERAL I+II+III	97 910 417 143,10	23 231 429 150,36	74 678 987 992,74	73 980 315 065,25	

Bilan social de l'ONCF au 31 Décembre 2019

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES		
	. Capital social ou personnel (1) (*)	37 724 797 985,76	37 724 797 985,76
	. Moins: actionnaires; capital souscrit non appelé		
	Capital appelé		
	Dont verse.....		
	. Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	. Ecart de réévaluation		
	. Réserve légale		
	. Autres réserves	49 868 720,50	49 868 720,50
	. Report à nouveau (2)	-12 357 726 367,44	-11 145 523 740,41
	. Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	. Résultat net de l'exercice (2)	-2 092 185 165,20	-1 212 202 627,03
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	23 324 755 173,62	25 416 940 338,82
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	873 574 173,95	1 109 380 649,13
	. Subventions d'investissement	873 574 173,95	1 109 380 649,13
	. Provisions réglementées		
	DETTES DE FINANCEMENT (C)	41 609 259 216,55	37 592 839 762,24
. Emprunts obligataires	7 031 919 999,09	4 979 463 332,42	
. Autres dettes de financement	34 577 339 217,46	32 613 376 429,82	
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	135 166 475,97	132 487 314,91	
. Provisions pour risques	69 681 609,29	67 002 448,23	
. Provisions pour charges	65 484 866,68	65 484 866,68	
ECARTS DE CONVERSION (E)	461 551 524,78	215 030 232,20	
. Augmentation des créances immobilisées			
. Diminution des dettes de financement	461 551 524,78	215 030 232,20	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	66 404 306 564,87	64 466 678 297,30	
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	5 537 799 346,66	6 018 327 179,85
	. Fournisseurs et comptes rattachés	4 038 247 257,58	4 751 151 026,63
	. Clients créditeurs, avances et acomptes	29 087 756,51	31 411 420,34
	. Personnel	91 374 317,26	100 483 005,89
	. Organismes sociaux	19 032 083,69	20 848 198,57
	. Etat	149 517 060,82	118 567 165,88
	. Comptes d'associés		
	. Autres créanciers	829 762 422,10	639 549 176,51
	. Comptes de régularisation - passif	380 778 448,70	356 317 186,03
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	38 191 491,92	44 560 578,77
	ECARTS DE CONVERSION (Eléments circulants) (H)	6 836 230,81	3 450 953,25
TOTAL II (F+G+H)	5 582 827 069,39	6 066 338 711,87	
TRESORERIE - PASSIF	TRESORERIE - PASSIF		
	. Crédits d'escompte		
	. Crédits de trésorerie	1 530 000 000,00	1 980 000 000,00
	. Banques (solde créditeur)	1 161 854 358,48	1 467 298 056,08
TOTAL III	2 691 854 358,48	3 447 298 056,08	
TOTAL GENERAL I+II+III	74 678 987 992,74	73 980 315 065,25	

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+); Déficittaire (-)

(*) Dont :

- Capital (Article 10 du Dahir N° 163.225 du 6.8.63)	32 437 300,53	32 437 300,53
- Dotations en capital de l'Etat	37 692 360 685,23	37 692 360 685,23

Compte de produits et charges social de l'ONCF au 31 Décembre 2019

	NATURE	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1) + (2)	Totaux de l'Exercice précédent (4)
		Propres à l'Exercice (1)	Concernant les exercices précédents (2)		
EXPLOITATION	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	-Ventes de marchandises (en l'état)				
	-Ventes de biens et services produits Chiffre d'affaires	3 764 413 441,10		3 764 413 441,10	3 443 172 761,02
	-Variation des stocks de produits (+/-) (1)	19 273 943,44		19 273 943,44	-39 199 787,54
	-Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	174 279 706,53		174 279 706,53	389 762 082,17
	-Subventions d'exploitation				
	-Autres produits d'exploitation	962 416,04		962 416,04	1 072 578,93
	-Reprises d'exploitation: transfert de charges	65 533 378,35		65 533 378,35	126 632 788,74
	TOTAL I	4 024 462 885,46		4 024 462 885,46	3 921 440 423,32
	II RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
	-Achats revendus (2) de marchandises	305 752,92		305 752,92	151 874,28
-Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 255 714 373,45	-29 943,84	1 255 684 429,61	1 328 274 174,73	
-Autres charges externes	622 732 242,71		622 732 242,71	484 573 699,46	
-Impôts et taxes	22 799 307,53	-8 993,51	22 790 314,02	22 625 606,02	
-Charges de personnel	1 128 052 397,57	-110 727,51	1 127 941 670,06	1 117 394 045,73	
-Autres charges d'exploitation	1 758,15		1 758,15	1 758,15	
-Dotations d'exploitation	2 018 232 667,43	11 530 506,00	2 029 763 173,43	1 341 135 771,27	
TOTAL II	5 047 838 499,76	11 380 841,14	5 059 219 340,90	4 294 156 929,64	
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 034 756 455,44	-372 716 506,32	
FINANCIER	IV PRODUITS FINANCIERS				
	-Produits des titres de participation et autres titres immob.	26 997 281,00		26 997 281,00	34 460 898,44
	-Gains de change	21 600 969,30		21 600 969,30	14 172 877,36
	-Intérêts et autres produits financiers	39 040 005,76		39 040 005,76	50 651 657,44
	-Reprises financières: transferts de charges	2 035 445,40		2 035 445,40	142 960 492,18
	TOTAL IV	89 673 701,46		89 673 701,46	242 245 925,42
	V CHARGES FINANCIERES				
	-Charges d'intérêts	1 208 442 759,92		1 208 442 759,92	1 119 792 748,08
	-Pertes de change	34 280 672,15		34 280 672,15	21 199 507,00
	-Autres charges financières				
-Dotations financières	81 399 071,73		81 399 071,73	65 387 986,41	
TOTAL V	1 324 122 503,80		1 324 122 503,80	1 206 380 241,49	
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-1 234 448 802,34	-964 134 316,07	
VII RESULTAT COURANT (III + VI)			-2 269 205 257,78	-1 336 850 822,39	
NON COURANT	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	-Produits des Cessions d'immobilisations	4 352 070,60		4 352 070,60	151 113 459,81
	-Subvention d'équilibre				
	-Reprises sur subventions d'investissement	427 547 345,18		427 547 345,18	385 345 021,23
	-Autres produits non courants	30 984 122,65		30 984 122,65	46 408 284,61
	-Reprises non-courantes: transfert de charges	58 049,46		58 049,46	8 916 569,09
	TOTAL VIII	462 941 587,89		462 941 587,89	591 783 334,74
	IX CHARGES NON COURANTES				
	-Valeur nette d'amort. des immob. cédées	6 542 989,19		6 542 989,19	153 173 315,15
	-Subventions accordées				
-Autres charges non courantes	25 622 258,95		25 622 258,95	38 435 310,95	
-Dotations non courantes aux amort. & aux provisions	234 336 254,17		234 336 254,17	257 576 816,28	
TOTAL IX	266 501 502,31		266 501 502,31	449 185 442,38	
X RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			196 440 085,58	142 597 892,36	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)			-2 072 765 172,20	-1 194 252 930,03	
XII Impôts sur les résultats	19 419 993,00		19 419 993,00	17 949 697,00	
XIII RESULTAT NET (XI - XII)			-2 092 185 165,20	-1 212 202 627,03	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			4 577 078 174,81	4 755 469 683,48	
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			6 669 263 340,01	5 967 672 310,51	
XVI RESULTAT NET (XIV - XV)			-2 092 185 165,20	-1 212 202 627,03	

(1) Variation de stocks: stock final-stock initial; augmentation (+); diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés: achats-variation de stocks.

Etat des soldes de gestion social de l'ONCF au 31 Décembre 2019

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT	
	1	+	. Ventas de marchandises (en l'état)		
	2	-	. Achats revendus de marchandises	305 752,92	151 874,28
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-305 752,92	-151 874,28
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	3 957 967 091,07	3 793 735 055,65
	3		. Ventas de biens et services produits	3 764 413 441,10	3 443 172 761,02
	4		. Variation de stock de produits	19 273 943,44	-39 199 787,54
	5		. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	174 279 706,53	389 762 082,17
III		-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	1 878 416 672,32	1 812 847 874,19
	6		. Achats consommés de matières et fournitures	1 255 684 429,61	1 328 274 174,73
	7		. Autres charges externes	622 732 242,71	484 573 699,46
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	2 079 244 665,83	1 980 735 307,18
V		+	. Subventions d'exploitation		
	9	-	. Impôts et taxes	22 790 314,02	22 625 606,02
	10	-	. Charges de personnel	1 127 941 670,06	1 117 394 045,73
		=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOIT. (IBE)	928 512 681,75	840 715 655,43
	11	+	. Autres produits d'exploitation	962 416,04	1 072 578,93
	12	-	. Autres charges d'exploitation	1 758,15	1 758,15
	13	+	. Reprises d'exploitation: Transferts de charges	65 533 378,35	126 632 788,74
	14	-	. Dotations d'exploitation	2 029 763 173,43	1 341 135 771,27
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	-1 034 756 455,44	-372 716 506,32
VII		+/-	RESULTAT FINANCIER	-1 234 448 802,34	-964 134 316,07
VIII		=	RESULTAT COURANT (+/-)	-2 269 205 257,78	-1 336 850 822,39
IX		+/-	RESULTAT NON COURANT	196 440 085,58	142 597 892,36
	15	-	. Impôts sur les résultats	19 419 993,00	17 949 697,00
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	-2 092 185 165,20	-1 212 202 627,03

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1		RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-2 092 185 165,20	-1 212 202 627,03
			. Bénéfice +		
			. Perte -		
	2	+	. Dotations d'exploitation (1)	2 004 534 422,95	1 298 126 918,39
	3	+	. Dotations financières (1)	81 364 569,32	62 260 693,83
	4	+	. Dotations non-courantes (1)	234 336 254,17	257 576 816,28
	5	-	. Reprises d'exploitation (2)		
	6	-	. Reprises financières (2)	110 426,48	142 037 682,91
	7	-	. Reprises non-courantes (2) (3)	427 605 394,64	385 471 378,30
	8	-	. Produits de cessions d'immobilisations	4 352 070,60	151 113 459,81
	9	+	. Valeur nette d'amort. des immob. cédées	6 542 989,19	153 173 315,15
I		=	CAPACITE AUTOFINANCEMENT (CAF)	-197 474 821,29	-119 687 404,40
	10	-	. Distributions de bénéfices		
II		=	AUTOFINANCEMENT	-197 474 821,29	-119 687 404,40

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris les reprises sur subventions d'investissement

Tableau de financement social de l'ONCF au 31 Décembre 2019

I- SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES	Exercice	Exercice prec.	Variation a - b	
	a	b	Emplois	Ressources
1. Financement Permanent	66 404 306 564,87	64 466 678 297,30		1 937 628 267,57
2. Actif immobilisé	66 800 661 158,57	67 211 417 849,61		410 756 691,04
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	-396 354 593,70	-2 744 739 552,31		2 348 384 958,61
4. Actif circulant	6 729 476 703,21	6 481 756 587,66	247 720 115,55	
5. Passif circulant	5 582 827 069,39	6 066 338 711,87	483 511 642,48	
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	1 146 649 633,82	415 417 875,79	731 231 758,03	
TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF)	-1 543 004 227,52	-3 160 157 428,10	1 617 153 200,58	

II- EMPLOIS ET RESSOURCES

I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
. AUTOFINANCEMENT (A)		-197 474 821,29		-119 687 404,40
.Capacité d'autofinancement		-197 474 821,29		-119 687 404,40
-Distributions de bénéficiaires				
. CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		774 945 946,35		1 114 979 929,30
.Cessions et réduction d'immobilisations incorporelles				
.Cessions et réduction d'immobilisations corporelles		4 352 070,60		151 113 459,81
.Cessions et réduction d'immobilisations financières				
.Récupérations sur créances immobilisées		770 593 875,75		962 946 304,49
. AUGMENTAT. DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		191 740 870,00		1 050 624 241,22
. Dotation en capital				
. Autres capitaux propres et assimilés		191 740 870,00		1 050 624 241,22
. AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		6 776 166 906,16		6 338 801 894,11
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		7 545 378 901,22		8 384 718 660,23
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
. ACQUISITIONS ET AUGMENTAT. D'IMMOBILISATIONS (E)	2 330 784 043,81		5 239 941 353,67	
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	34 623 545,18		60 438 839,48	
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 141 160 498,63		5 152 102 514,19	
. Acquisitions d'immobilisations financières			27 400 000,00	
. Augmentation des créances immobilisées	155 000 000,00			
. REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (F)				
. REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	2 514 742 870,19		3 520 451 947,87	
. EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	351 467 028,61		502 429 395,11	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	5 196 993 942,61		9 262 822 696,65	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		731 231 758,03		156 660 438,75
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		1 617 153 200,58		1 034 764 475,17
TOTAL GENERAL		7 545 378 901,22	7 545 378 901,22	9 419 483 135,40

B2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES au 31 Décembre 2019

Nature	Montant brut début de l'exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin de l'exercice
		Acquisition	Production par l'Ent. pour elle-même	Virements (1)	Cession	Retrait	Virements (1)	
* IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	1 557 735 438,42	351 467 028,62		49 652 793,84		46 912 404,80		1 911 942 856,08
- Frais préliminaires								
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 557 735 438,42	351 467 028,62		49 652 793,84		46 912 404,80		1 911 942 856,08
- Primes de remboursement des obligations								
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	571 830 113,72	34 620 017,81	3 527,37	66 998 905,23			66 915 750,23	606 536 813,90
- Immobilisations en recherche et développement	68 759 237,25							68 759 237,25
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	371 332 779,18			66 998 905,23				438 331 684,41
- Fonds commercial	3 000 000,00							3 000 000,00
- Autres immobilisations incorporelles	128 738 097,29	34 620 017,81	3 527,37				66 915 750,23	96 445 892,24
* IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 444 721 643,37	1 966 884 319,47	174 276 179,16	4 273 570 481,13	32 742 402,73	40 869 021,51	4 323 306 429,97	83 462 534 768,92
- Terrains	2 595 206 867,80			-307 079 758,18			171 981,21	2 287 955 128,41
- Constructions	43 948 885 725,18	848 861,31		2 472 313 852,89		4 522 738,00	87 385 442,09	46 350 140 259,29
- Inst. techniques, matériel et outillage	12 942 829 568,70	5 242 542,71		1 874 296 636,87	535 629,37	13 979 541,47		14 827 853 377,44
- Matériel de transport	16 555 058 457,37			149 470 755,43	32 206 773,36			16 672 322 439,44
- Mobilier, matériel de bureau et aménag.	533 132 793,73	362 368,00		84 569 194,12		22 366 742,04		595 697 613,81
- Autres immobilisations corporelles	2 273 780,37	193 751,46						2 467 531,83
- Immobilisations corporelles en cours	4 827 334 450,22	1 960 236 795,99	174 276 179,16				4 235 749 006,67	2 726 098 418,70
TOTAL GENERAL	83 574 287 195,51	2 352 971 365,90	174 279 706,53	4 390 222 180,20	32 742 402,73	87 781 426,31	4 390 222 180,20	85 981 014 438,90

(1) Virements des immobilisations en cours à terminées (y compris reprises compte à compte)

B2 bis : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS au 31 Décembre 2019

Nature	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4=1+2-3
	* IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	656 180 097,40	401 659 967,59	46 912 404,80
- Frais préliminaires	656 180 097,40	401 659 967,59	46 912 404,80	1 010 927 660,19
- Charges à répartir sur plusieurs exercices				
- Primes de remboursement des obligations				
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	387 032 983,80	50 206 582,22		437 239 566,02
- Immobilisations en recherche et développement	68 759 237,25			68 759 237,25
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	234 031 471,02	50 203 386,77		284 234 857,79
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	84 242 275,53	3 195,45		84 245 470,98
* IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 505 407 209,66	1 865 521 059,63	67 068 435,05	21 303 859 834,24
- Terrains	22 583 884,62			22 583 884,62
- Constructions	6 378 472 968,31	800 897 527,96	4 521 393,46	7 174 849 102,81
- Installations techniques, matériel et outillage	4 566 283 465,58	493 428 095,22	8 383 167,54	5 051 328 393,26
- Matériel de transport	8 100 424 890,36	521 875 142,89	32 201 713,50	8 590 098 319,75
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements	435 958 588,75	48 943 038,72	21 962 160,55	462 939 466,92
- Autres immobilisations corporelles	1 683 412,04	377 254,84		2 060 666,88
- Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	20 548 620 290,86	2 317 387 609,44	113 980 839,85	22 752 027 060,45

B5 : TABLEAU DES PROVISIONS au 31 Décembre 2019

Nature	Montant début de l'exercice	DOTATIONS		REPRISES		Montant fin de l'exercice
		d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	Non courantes
1- Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	12 977 731,28					12 977 731,28
2- Provisions réglementées	132 487 314,91					
3- Provisions durables pour risques et charges				2 847 637,00		2 847 637,00
SOUS TOTAL (A)	145 465 046,19			2 847 637,00		148 312 683,19
4- Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	458 220 123,21	25 228 750,48		17 024 515,06	110 426,48	600 829 814,23
5- Autres provisions pour risques et charges	44 560 578,77		34 502,41	4 478 570,34	1 925 018,92	52 572 169,44
6- Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie						
SOUS TOTAL (B)	502 780 701,98	25 228 750,48	34 502,41	21 503 085,40	1 925 018,92	564 950 073,19
TOTAL (A + B)	648 245 748,17	25 228 750,48	34 502,41	21 503 085,40	2 035 445,40	652 760 057,80

B6 : TABLEAU DES CREANCES au 31 Décembre 2019

CREANCES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES		
	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées (*)	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
TOTAL							
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE							
.Prêts immobilisés	2 812 428,72	463 722,00	870 386,78				
.Autres créances financières	1 965 492 886,01	705 572 712,95	7 516 957,88	25 713 321,11	2 487 578 214,60	162 516 957,88	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT							
.Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	21 118 138,05	13 652 214,59	7 465 923,46	101 284,03	2 281 977,08		
.Clients et comptes rattachés	768 729 318,24	578 631 148,49	190 098 169,75	27 648 225,26	352 239 459,16	68 554 296,25	
.Personnel	5 035 365,19	4 487 040,11	553 325,08		4 528 255 628,69		
.Etat	4 536 191 354,68						
.Comptes d'associés							
.Autres débiteurs	833 485 233,54	592 605 025,58	240 880 207,96		84 045 016,76	244 057 117,94	
.Comptes de régularisation Actif	62 094,40						

(*) : il s'agit principalement des créances contentieuses ou douteuses totalement provisionnées

B7 : TABLEAU DES DETTES au 31 Décembre 2019

DETTES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES		
	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
TOTAL							
DETTES DE FINANCEMENT							
.Emprunts obligataires	6 833 243 332,40	198 676 666,69					
.Autres dettes de financement	32 008 916 021,31	2 568 423 196,15		24 128 600 294,17	1 000 000 000,00		
DETTES DU PASSIF CIRCULANT							
.Fournisseurs et comptes rattachés	4 038 247 257,58	2 659 452 527,60	1 378 794 729,98	869 797 782,00	79 277 441,20	238 858 663,51	
.Clients créditeurs, avances et acomptes	29 087 756,51	29 087 756,51					
.Personnel	91 374 317,26	89 644 032,09	1 733 285,17				
.Organismes sociaux	19 032 083,69	19 032 083,69					
.Etat	149 517 060,82	149 517 060,82			149 517 060,82		37 827 449,00
.Comptes d'associés							
.Autres créanciers	829 762 422,10	822 603 224,82	7 159 197,28			47 865 572,82	
.Comptes de régularisation - passif	380 778 448,70	380 778 448,70					

B8 : TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES au 31 Décembre 2019

TIERS CREDITEURS	Montant couvert par la sureté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet	Valeur comptable nette de la sureté donnée à la date de clôture

B8 bis : TABLEAU DES SURETES REELLES RECUES au 31 Décembre 2019

TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2)
- Personnel	4 137 537,50	2		Prêts hypothécaires au personnel pour l'acquisition de logements.

(1) Gage : 1 - Hypothèque ; 2 - Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 (à préciser)

(2) Préciser si la sureté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (suretés reçues)

B9 : ENGAGEMENTS FINANCIERES RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL au 31 Décembre 2019

ENGAGEMENTS DONNES		Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals et cautions		8 514 636,00	4 514 636,00
- Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires			
- Autres engagements donnés :			
-			
-			
-			
-			
TOTAL (1)		8 514 636,00	4 514 636,00

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées ...

ENGAGEMENTS RECUS		Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals et cautions (cautions bancaires)		5 167 430 020,32	5 174 919 730,01
TOTAL (1)		5 167 430 020,32	5 174 919 730,01

C1 : ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL au 31 décembre 2019

Montant du capital : 37 724 797 985,76 Dirhams
 - Article 10 du Dahir N° 163.225 du 06.08.1963 : 32 437 300,53 DH
 - Dotation en capital de l'Etat : 37 692 360 685,23DH

Noms, prénoms ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse (2)	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale (5)	Montant du capital		
		Exercice précédent (3)	Exercice actuel (4)		Souscrit (6)	Appelé (7)	Liberé (8)
ETAT							TOTALEMENT

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

A2 : ETAT DES DEROGATIONS au 31 décembre 2019

Nature des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	<p>Le montant de la dotation aux provisions sur les dettes financières en devises a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> la stratégie de couverture de risque de change à l'Office est basée sur une politique d'endettement en quasi-totalité libellée en euro, en dollar et en d'autres monnaies indexés sur le dollar; les échéances des emprunts dans l'une et l'autre devise sont proches, voire concomitantes ; ces deux monnaies ont tendance à fluctuer dans des sens opposés. <p>Comme prescrit par la loi comptable et le CGNC, cette dérogation contribue à l'atteinte de l'image fidèle.</p>	Impact positif sur le résultat financier de 152 MDH
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES au 31 décembre 2019

Nature des changements	Justifications des changements	Influence des changements sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II. Changements affectant les règles de présentation		

**ETATS DE SYNTHESES COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2019**



Bilan consolidé du Groupe ONCF au 31 décembre 2019

BILAN (ACTIF)		EN MDH	
ACTIF	31/12/2019	31/12/2018	
ACTIF IMMOBILISE	66 948,2	67 300,0	
Immobilisations incorporelles	921,8	911,3	
Immobilisations corporelles	62 953,8	62 683,0	
Immobilisations financières	2 689,4	3 322,8	
Titres mis en équivalence	170,7	164,8	
Ecart de conversion	152,9	151,7	
Impôts différés	59,5	66,4	
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	7 064,4	6 877,1	
Stocks et en-cours	958,8	929,4	
Créances d'exploitation	839,8	903,1	
Créances diverses	5 113,8	4 925,1	
Titres et valeurs de placement	151,9	119,5	
TRESORERIE-ACTIF	1 293,6	377,1	
TOTAL ACTIF	75 306,2	74 554,2	

BILAN (PASSIF)		EN MDH	
PASSIF	31/12/2019	31/12/2018	
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	23 328,9	25 278,1	
Capitaux propres groupe	23 231,8	25 243,2	
• Capital	37 724,8	37 724,8	
• Réserves consolidées	-12 481,6	-11 297,6	
• Résultat net de l'exercice (part Groupe)	-2 011,4	-1 183,9	
Intérêts minoritaires	97,1	34,9	
Provisions pour risques et charges	135,7	133,6	
Dettes de financement	41 894,8	38 002,0	
Ecart de conversion	462,0	215,3	
PASSIF CIRCULANT	6 711,7	7 406,0	
Dettes d'exploitation	4 144,1	4 905,2	
Autres dettes	2 516,3	2 447,2	
Autres provisions pour risques et charges	51,3	53,6	
TRÉSORERIE-PASSIF	2 773,2	3 519,3	
TOTAL PASSIF	75 306,2	74 554,2	

Compte de produits et charges consolidé du Groupe ONCF au 31/12/2019

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	EN MDH	
	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 983,7	4 839,4
Chiffre d'affaires	4 737,3	4 449,4
Autres produits	246,4	390,0
CHARGES D'EXPLOITATION	5 810,6	5 181,8
Achats revendus et consommés et autres charges d'exploitation	1 281,5	1 485,3
Autres charges externes	923,6	760,9
Impôts et taxes	32,1	31,2
Charges de personnel	1 446,6	1 382,4
Dotations aux amortissements et provisions	2 126,8	1 522,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-826,9	-342,4
RÉSULTAT FINANCIER	-1 283,6	-950,7
RÉSULTAT COURANT	-2 110,4	-1 293,0
RÉSULTAT NON COURANT	201,5	161,7
RÉSULTAT D'ENTREPRISE	-1 909,0	-1 131,3
Impôt sur le résultat	45,6	24,4
QP du résultat des sociétés mises en équivalence	5,9	6,7
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	-1 948,7	-1 149,1
Part du Groupe	-2 011,4	-1 183,9
Intérêts minoritaires	62,8	34,9

Tableau des flux de trésorerie consolidé du Groupe ONCF au 31/12/2019

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	EN MDH
	AU 31/12/2019
RUBRIQUES	
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	445,4
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat net des sociétés intégrées • Dotations et reprises d'exploitation • Variation des impôts différés • Plus-values de cessions, nettes d'impôt • Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence 	-1 948,7 2 402,8 6,8 -9,7 -5,9
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-879,5
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-434,1
Acquisition d'immobilisations	-2 695,2
Cession d'immobilisations, nette d'impôt	20,6
Autres variations d'immobilisation	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-2 674,6
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-0,6
Diminution des immobilisations financières	292,6
Augmentation des immobilisations financières	-156,05
Augmentation des dettes de financement	6 776,3
Remboursement d'emprunts	-2 638,5
Dotations en capital ou augmentation de capital	497,0
Variation des Réserves consolidées et Intérêts Minoritaires et titres MEE	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	4 771,3
VARIATION DE TRESORERIE	1 662,6
Trésorerie d'ouverture	-3 142,2
Trésorerie de clôture	-1 479,6

Tableau de variation des capitaux propres consolidé au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES					EN MDH
	Capital	Réserves et résultats consolidées	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2018	37 724,8	-11 297,6	26 427,2	0,7	26 427,9
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-		-
Montants retraités à l'ouverture	37 724,8	-11 297,6	26 427,2	0,7	26 427,9
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice		-1 183,9	-1 183,9	34,9	-1 149,1
Résultat global total de l'année		-1 183,9	-1 183,9	34,9	-1 149,1
Entrée de périmètre					
Dotations en capital				-0,7	-0,7
Augmentation de capital					
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	-0,7	-0,7
Au 31 décembre 2018	37 724,8	-12 481,6	25 243,2	34,9	25 278,1
Au 1er janvier 2019	37 724,8	-12 481,6	25 243,2	34,9	25 278,1
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-		-
Montants retraités à l'ouverture	37 724,8	-12 481,6	25 243,2	34,9	25 278,1
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice		-2 011,4	-2 011,4	62,8	-1 948,7
Résultat global total de l'année		-2 011,4	-2 011,4	62,8	-1 948,7
Dotations en capital				-0,55	-0,6
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	-0,6	-0,6
Au 31 décembre 2019	37 724,8	-14 493,0	23 231,8	97,1	23 328,9

Liste des sociétés consolidées

	31/12/2019		
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode
Office National des Chemins de Fer	100,00	100,00	Mère
Société SUPRATOURS	100,00	100,00	Intégration Globale
Société SUPRATOURS TRAVEL	100,00	100,00	Intégration Globale
Société de Gestion de l'Hôtel MICHLIFEN d'Ifrane	100,00	100,00	Intégration Globale
Société PALAIS JAMAIS SA	100,00	100,00	Intégration Globale
Société INFRAWAY-MAROC	100,00	100,00	Intégration Globale
Société Marocaine des Transports Rapides	93,06	93,06	Intégration Globale
Société des Basaltes Marocains	77,50	77,50	Intégration Globale
Société LA MAMOUNIA	62,07	62,07	Intégration Globale
Société Marocaine de Maintenance des Rames à Grande Vitesse	60,00	60,00	Intégration Globale
Société Foncière de la Lagune	50,00	50,00	Intégration proportionnelle
Institut de formation ferroviaire	50,00	50,00	Intégration proportionnelle
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes	24,99	24,99	Mise en Equivalence
Société Chérifienne de matériel Industriel et Ferroviaire	19,96	19,96	Mise en Equivalence

2019

Office National des Chemins de Fer
Rapport Financier